

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **13 novembre 2017**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Michel Bélisle
Siège No 3 François Fréchette	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

**R 2017-11-263**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 13 novembre 2017**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 2 octobre 2017

**Conseil**

- 4 Dépôt - Déclaration intérêts pécuniaires
- 5 Formation obligatoire éthique et déontologie
- 6 Comités de gestion municipale

**Administration**

- 7 Adoption des comptes à payer - Octobre 2017
- 8 Adoption - Règlement 717-17
- 9 Calendrier séances du conseil 2018
- 10 Adoption IPC 2018
- 11 Remboursement client au crédit
- 12 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) - Demande de paiement
- 13 Travaux 1er rang - affectation revenu reporté
- 14 Facture arpenteur - affectation surplus
- 15 Proposition MMQ - Renouvellement assurances
- 16 Fondation René-Verrier - Campagne annuelle poinsettias
- 17 Boîte récupération MIRA

### **Sécurité incendie**

- 18 Achat novembre 2017
- 19 SIUCQ - Adhésion 2018
- 20 Programme d'aide financière formation de pompiers

### **Voirie**

- 21 Achat pneus tracteur
- 22 Prolongement rue Boisjoli

### **Hygiène du milieu**

- 23 Demande d'intervention cours d'eau - Branche 13 - Rivière Noire

### **Urbanisme et zonage**

- 24 Construction d'un immeuble dans une zone de contrainte
- 25 COMBEQ - Adhésion 2018

### **Loisirs et culture**

- 26 Nomination représentants officiels 2018 - Bibliothèque
- 27 Cercle de Fermières L'Avenir - Demande d'aide financière 2018
- 28 École L'Avenir - Demande de soutien financier 2017-2018
- 29 Décoration Noël
- 30 Concours décorations de Noël
- 31 Remplacement 3 vitres local des loisirs

### **Général**

#### **Varia :**

- 32 **Correspondance**  
Correspondances reçues - Octobre 2017
- 33 **Période à l'assistance**
- 34 **Levée de l'assemblée**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-264**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### **CONSEIL**

#### **4. DÉPÔT – DÉCLARATION INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Mme Suzie Lemire, directrice générale, dépose au présent conseil la déclaration des intérêts pécuniaires du maire Jean Parenteau, le conseiller Pierre Lavallée, la conseillère Julie Gagnon, le conseiller François Fréchette, le conseiller Martin Bahl et le conseiller Michel Bélisle.

**R 2017-11-265**

#### **5. FORMATION OBLIGATOIRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE**

**ATTENDU** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* par laquelle les élus municipaux ont l'obligation de suivre une formation sur l'éthique et la déontologie ;

**ATTENDU QUE** le conseiller François Fréchette, le conseiller Mike Drouin et le conseiller Michel Bélisle ont l'obligation de suivre cette formation ;

**ATTENDU QU'**une formation sera dispensée à la MRC de Drummond le 20 janvier au coût approximatif de 250 \$ par participant, et ce, selon le nombre de participants ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'inscrire le conseiller François Fréchette, le conseiller Mike Drouin et le conseiller Michel Bélisle à la formation *Le comportement éthique* du 20 janvier 2018 à la MRC de Drummond pour un coût total approximatif de 750 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-11-266

## **6. COMITÉS DE GESTION MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** des comités de la gestion municipale doivent être établis au sein du conseil pour étudier les divers dossiers ;

**ATTENDU QUE** le mandat de chaque comité doit être décrit ;

**ATTENDU QUE** des représentants doivent être nommés, et ce, pour chaque comité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que les comités de la gestion municipale soient établis au sein du conseil pour étudier les divers dossiers. Il est aussi résolu que le maire soit délégué d'office sur tous les comités et se réserve le droit de remanier les membres siégeant sur les différents comités.

1. Comité de gestion du personnel

Le conseiller Pierre Lavallée et le conseiller Michel Bélisle

Mandat : Étudier toute demande relative au personnel à l'emploi de la municipalité en provenance des citoyens ou du personnel lui-même. Participer aux évaluations annuelles. Établir les besoins en personnel, faire les entrevues de sélection et faire les recommandations au Conseil.

2. Comité de sécurité publique : Service incendie

Le conseiller Pierre Lavallée, la conseillère Julie Gagnon et le conseiller Mike Drouin

Mandat : Étudier tout problème susceptible de mettre en danger la sécurité des citoyens, rencontrer les pompiers au besoin et faire les recommandations au conseil.

3. Comité de voirie

Le conseiller Mike Drouin et le conseiller Martin Bahl

Mandat : Étudier tout projet ou plainte relativement à l'entretien, la réfection ou la construction du réseau routier municipal, et dans tous les cas, faire les recommandations au conseil.

4. Comité de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Le maire Jean Parenteau et le conseiller Pierre Lavallée

Mandat : Assister aux réunions du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, étudier tout projet relatif à la gestion des déchets et faire les recommandations au conseil municipal.

5. Comité d'aménagement du territoire (CCU)  
Le conseiller Martin Bahl

Mandat : Étudier toute demande de modifications aux règlements d'urbanisme ou au plan d'aménagement. Étudier tout projet de développement domiciliaire. Faire les recommandations au Conseil.

6. Délégué au conseil d'administration des loisirs de L'Avenir Inc.  
Le conseiller François Fréchette et la conseillère Julie Gagnon

Mandat : Assister aux réunions du CA des loisirs, présenter tout projet ou demande et faire les recommandations au Conseil.

7. Délégué au conseil d'administration Maison de la Culture  
Le maire Jean Parenteau et la conseillère Julie Gagnon

Mandat : Assister aux réunions du CA, présenter tout projet ou demande et faire les recommandations au Conseil.

Maire suppléant : le conseiller Pierre Lavallée.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADMINISTRATION**

**R 2017-11-267**

#### **7. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2017**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'octobre 2017, tels que présentés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-268**

#### **8. ADOPTION RÈGLEMENT 717-17 – AMENDEMENT RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande pour permettre l'érection d'un chenil (activité agricole) sur la route Charpentier, en zone agricole ;

**ATTENDU QUE** des normes d'implantation liées à un chenil sont déjà présentes à l'article 5.4.23 du règlement de zonage ;

**ATTENDU QUE** l'emplacement proposé a les caractéristiques suivantes :

- à l'extrémité d'une rue sans issue ;
- il y a peu d'habitation à proximité (uniquement 3 habitations sur la rue dont une seule à une distance moindre que 500 m) ;

- le terrain a une superficie de plus de 10 000 m<sup>2</sup> et est majoritairement boisé ;
- les autres activités à proximité sont des activités agricoles telles que pâturage, élevages bovins et cultures fourragères ;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de permettre l'érection d'un chenil sur la route Charpentier, en réduisant la distance séparatrice exigible entre le chenil et la voie publique, entre le chenil et une zone résidentielle ainsi qu'entre le chenil et une habitation voisine, compte tenu des caractéristiques de l'emplacement choisi ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 11 septembre 2017, par le conseiller Pierre Lavallée ;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prescrits ;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été adopté et présenté le 11 septembre 2017 ;

**ATTENDU** la tenue de l'assemblée publique de consultation le 27 septembre 2017 ;

**ATTENDU** l'adoption du second projet de règlement, sans modification, le 2 octobre 2017 ;

**ATTENDU QU'**avant l'adoption du présent règlement, le maire Jean Parenteau a mentionné l'objet et la portée du règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le règlement d'amendement no. 717-17 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'article 5.4.23 de ce règlement de zonage, concernant les chenils, est modifié comme suit :

a) En ajoutant à la fin du sous-paragraphe i, du paragraphe d) du 1<sup>er</sup> alinéa, concernant la distance minimale à respecter entre une habitation voisine et les enclos, les bâtiments et la clôture extérieure utilisés à des fins de chenil, la phrase suivante :

« Malgré ce qui précède, dans la zone A11, la distance minimale à respecter est de deux cent dix mètres (210 m) »,

b) En ajoutant à la fin du sous-paragraphe ii, du paragraphe d) du 1<sup>er</sup> alinéa, concernant la distance minimale à respecter entre une voie publique et les enclos, les bâtiments et la clôture extérieure utilisés à des fins de chenil, la phrase suivante :

« Malgré ce qui précède, dans la zone A11, la distance minimale à respecter est de cent vingt mètres (120 m) » ;

c) En ajoutant à la fin du sous-paragraphe iv, du paragraphe d) du 1<sup>er</sup> alinéa, concernant la distance minimale à respecter entre une zone résidentielle et les enclos, les bâtiments et la clôture extérieure utilisés à des fins de chenil, la phrase suivante :

« Malgré ce qui précède, dans la zone A11, la distance minimale à respecter est de huit cents mètres (800 m) » ;

**Article 3:** L'annexe A de ce règlement de zonage, concernant le plan de zonage, est modifié comme suit :

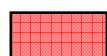
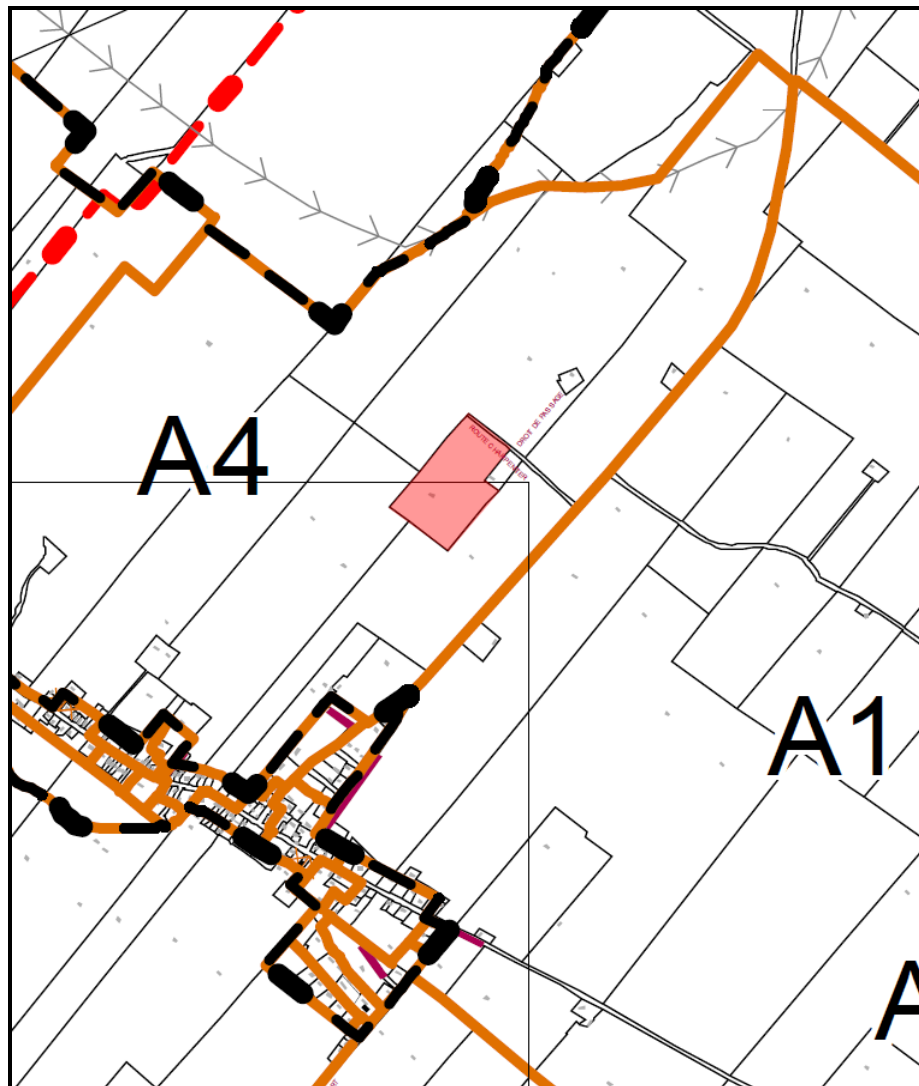
a) Une nouvelle zone A11 est créée à même une partie de la zone A4. Le tout tel que montré en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

**Article 4:** L'annexe B de ce règlement de zonage, concernant la grille des usages et des normes, est modifié comme suit :

a) Une nouvelle grille est insérée pour représenter la nouvelle zone A11. Les usages permis ainsi que les normes d'implantation sont édictés dans cette nouvelle grille. Le tout tel que montré en annexe II du présent règlement pour en faire partie intégrante ;


**Article 5:** Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

#### ANNEXE I



**Nouvelle zone A11 créée à même une partie de la zone A4**

## ANNEXE II

	Grille des usages et normes Cette grille fait partie intégrante du règlement de zonage Annexe B								<b>Zone A11</b>			
	Maire : Jean Parenteau  Directrice générale : Suzie Lemire  Authentifié ce jour :											
Municipalité de L'Avenir												
USAGES (usages et sous-groupes usages)	PERMIS	Référénc e zonage	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Habitation</b>												
HABITATION UNIFAMILIALE (h1)		4.1.1		X								
HABITATION BIFAMILIALE (h2)		4.1.2										
HABITATION MULTIFAMILIALE (h3)		4.1.3										
MAISON MOBILE (h4)		4.1.4										
HABITATION UNIFAMILIALE CHALET (h5)		4.1.5										
Usages spécifiquement permis				(1)								
Usages spécifiquement non-permis												
<b>Commerces et services</b>												
DÉTAIL, SERVICE DE VOISINAGE (c1)		4.2.1.1										
DÉTAIL ET SERVICE LÉGER (c2)		4.2.2.1										
DÉTAIL ET SERVICE LOURD (c3)		4.2.3.1										
SERVICE PÉTROLIER (c4)		4.2.4.1										
COMMERCE MIXTE (c5)		4.2.5.1										
Usages spécifiquement permis												
Usages spécifiquement non-permis												
<b>Industrie</b>												
INDUSTRIE LÉGÈRE (I1)		4.3.1.1										
INDUSTRIE EXTRACTIVE (I2)		4.3.2.1										
INDUSTRIE LOURDE (I3)		4.3.3.1										
Usages spécifiquement permis												
Usages spécifiquement non-permis												
<b>Communautaire</b>												
PARC, RÉCRÉATION EXTENSIVE (p1)		4.4.1.1			X							
INSTITUTIONNEL, ADMINISTRATIF (p2)		4.4.2.1										
SERVICE PUBLIC (p3)		4.4.3.1										
Usages spécifiquement permis					(2)							
Usages spécifiquement non-permis												
<b>Agricole</b>												
AGRICOLE (a1)		4.5.1.1	X									
Usages spécifiquement permis												
Usages spécifiquement non-permis												

## ANNEXE II (suite)

Zone A11									
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Structure du bâtiment</b>									
Isolée		X	X	X					
Jumelée									
En rangée									
<b>Nombre d'étages min/max</b>									
Nombre d'étages min/max		1/2	1/2	1/2					
<b>Hauteur minimum (m)</b>									
Hauteur minimum (m)									
<b>Hauteur maximum (m)</b>									
Hauteur maximum (m)									
<b>Largeur minimum (m)</b>									
Largeur minimum (m)			7,3						
<b>Superficie de plancher minimum (m<sup>2</sup>)</b>									
Superficie de plancher minimum (m <sup>2</sup> )		38	38						
<b>Superficie de plancher maximum (m<sup>2</sup>)</b>									
Superficie de plancher maximum (m <sup>2</sup> )									
<b>Profondeur (m)</b>									
Profondeur (m)									
<b>Implantation des bâtiments</b>									
<b>Marge de recul avant (m)</b>									
Marge de recul avant (m)		12	12						
<b>Marge de recul arrière (m)</b>									
Marge de recul arrière (m)		7	7						
<b>Marge de recul latérale d'un côté (m)</b>									
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2						
<b>Marges de recul latérales totales (m)</b>									
Marges de recul latérales totales (m)		5,5	5,5						
<b>Rapports</b>									
<b>Nombre de logement par bâtiment min/max</b>									
Nombre de logement par bâtiment min/max									
<b>Coefficient d'occupation du sol maximum</b>									
Coefficient d'occupation du sol maximum									
<b>Normes d'entreposage et d'étalage</b>									
<b>Entreposage</b>									
Entreposage	5.22	5							
<b>Étalage</b>									
Étalage	5.23								
<b>Dimension des terrains</b>									
<b>Largeur minimum (m)</b>									
Largeur minimum (m)		50	50						
<b>Profondeur minimum (m)</b>									
Profondeur minimum (m)									
<b>Superficie minimum (m<sup>2</sup>)</b>									
Superficie minimum (m <sup>2</sup> )		3000	3000						
<b>Normes spéciales</b>									
<b>Autres normes spéciales</b>									
Autres normes spéciales									
<b>Notes</b>									
<p>(1) L'habitation doit être rattachée à une entreprise agricole ou bénéficier d'un privilège en vertu des articles 31, 31.1 ou 40 ou bénéficier d'un droit acquis en vertu des articles 101 à 103 et 105 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.</p> <p>(2) Usages sans infrastructures tel que sentier.</p>									

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents

R 2017-11-269

### 9. CALENDRIER SÉANCES DU CONSEIL 2018

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter le calendrier ci-après pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de 2018 qui débiteront à 20 h.



Lundi le 15 janvier  
Lundi le 5 février  
Lundi le 5 mars  
Lundi le 9 avril  
Lundi le 7 mai  
Lundi le 4 juin

Lundi le 9 juillet  
Lundi le 13 août  
Lundi le 10 septembre  
Lundi le 1<sup>er</sup> octobre  
Lundi le 5 novembre  
Lundi le 3 décembre

**Il est aussi résolu** qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-270**

**10. ADOPTION IPC 2018**

**ATTENDU QU'**en prévision de l'élaboration du budget 2018 le conseil doit adopter l'IPC pour 2018 ;

**ATTENDU QUE** le pourcentage d'indexation, utilisé pour établir les montants mentionnés correspondant au taux d'augmentation moyen de l'indice des prix à la consommation pour le Québec d'octobre 2016 à septembre 2017 est de 0.86 %;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter l'IPC de 0.86 %.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-271**

**11. REMBOURSEMENT CLIENT AU CRÉDIT**

**ATTENDU QUE** les clients suivants ont fait une demande de remboursement de trop-perçu de taxes :

Client # 51	1 206.30 \$
Client # 1111	159.90 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyée par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser le remboursement des clients # 51 et # 1111 pour les versements de taxes municipales perçus en trop.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-272**

**12. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARM)**

**ATTENDU QUE** dans le but de compléter le dossier de demande de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), une résolution du conseil municipal doit confirmer l'exécution des travaux ;

**ATTENDU** que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyée par le conseiller Mike Drouin et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 11 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-273**

**13. TRAVAUX 1<sup>ER</sup> RANG – AFFECTATION REVENU REPORTÉ**

**ATTENDU QUE** la résolution R 2017-03-070 mentionne que les travaux de pavage du 1<sup>er</sup> rang sont financés en partie par la subvention du TECQ et des revenus des redevances des carrières/sablières ;

**ATTENDU QUE** le coût total pour les travaux de pavage du 1<sup>er</sup> rang est de 452 266.16 \$;

**ATTENDU QUE** la subvention du TECQ pour les travaux du premier est de 271 000 \$ ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'affecter le revenu reporté des carrières/sablières d'un montant de 125 266.16 \$;

**ATTENDU QUE** la balance de 56 000 \$ sera prise à même le fonds général afin d'atteindre le seuil d'investissement exigé par le TECQ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'affecter le revenu reporté des carrières/sablières d'un montant de 125 266.16 \$ pour les travaux de pavage du 1<sup>er</sup> rang.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-274**

**14. FACTURE ARPENTEUR – AFFECTATION SURPLUS**

**ATTENDU QUE** la résolution R 2017-10-246 concernant le mandat à un arpenteur pour la servitude de passage sur les parties de lots 223 et 223-1 du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, appartenant à Monsieur Samuel Grandmont-Timmons ;

**ATTENDU** la facture reçue pour ce mandat au montant de 2 045 \$;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'affecter le surplus accumulé du montant de la dépense ainsi que toutes dépenses reliées à la résolution R 2017-10-246 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'affecter le surplus accumulé du montant des dépenses reliées à la résolution R 2017-10-246.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-275**

**15. PROPOSITION MMQ – RENOUELEMENT ASSURANCES**

**ATTENDU QUE** le contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec vient à échéance le 31 décembre 2017 ;

**ATTENDU QUE** le dossier a été révisé et que les offres de protections additionnelles ont été refusées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la directrice générale, Suzie Lemire, à signer et retourner les documents pour le renouvellement du contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-276**

**16. FONDATION RENÉ-VERRIER – CAMPAGNE ANNUELLE POINSETTIAS**

**ATTENDU** la campagne de poinsettias de la Fondation René-Verrier permet à la Fondation d'amasser plus de 10 000 \$ annuellement avec cette levée de fonds ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité souhaite participer à la campagne de levée de fonds ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que la Municipalité de L'Avenir commande 2 poinsettias de 12" pour un total de 140 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-277**

**17. BOÎTE RÉCUPÉRATION MIRA**

**ATTENDU QUE** la Fondation Mira Inc. a un programme de récupération de cartouches d'encre et de cellulaires ;

**ATTENDU QUE** ce programme gratuit permet la récupération de cartouches d'encre et de cellulaires et le financement de la Fondation Mira Inc ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que la Municipalité de L'Avenir devienne partenaire du programme de récupération de cartouches d'encre et de cellulaires en devenant un point de dépôt et ce, sans frais pour la Municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**SÉCURITÉ INCENDIE**

**R 2017-11-278**

**18. ACHAT NOVEMBRE 2017**

**ATTENDU QU'**une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



**Service incendie Municipalité de L'Avenir**

**Demande d'achat pour novembre 2017**

		Coût unit.	Qté	Total
<b><u>Matériel d'intervention</u></b>				
02 220 00 725	Absorbant Oclansorb pour déversements	14.00 \$	10	140.00 \$
02 220 00 725	Pelle écope en aluminium (remplacement)	35.00 \$	1	35.00 \$
02 220 00 725	Balai-brosse rectangulaire	20.00 \$	1	20.00 \$
<b><u>Équipement de protection</u></b>				
02 220 00 650	Couvre-tout en Nomex pour enquêtes incendie (Daniel Deak et Martin Jolicoeur-Viau)	370.00 \$	2	740.00 \$
02 220 00 650	Respirateur à cartouche COV	60.00 \$	2	120.00 \$
<b>Total de la demande</b>				<b>1 055.00 \$</b>

**ATTENDU QUE** ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 1 055 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-279**

**19. SIUCQ – ADHÉSION 2018**

**ATTENDU QU'**un avis de contribution est en renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour le SIUCQ (Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec) ;

**ATTENDU QUE** le coût de la contribution 2018 du SIUCQ est fixé à 1.10 \$ par habitant, établi en fonction du dernier relevé de population de la MRC Drummond, soit 1 218 habitants pour un total de 1 339.80 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'adhérer aux services du SIUCQ pour l'année 2018, pour un montant de 1 339.80 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-280**

**20. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE FORMATION DES POMPIERS**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I, 2 pompiers pour le programme d'opérateur d'autopompe et 1 pompier pour le programme de désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **VOIRIE**

**R 2017-11-281**

#### **21. ACHAT DE PNEUS TRACTEUR**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire l'achat de pneus pour le tracteur ;

**ATTENDU** les soumissions reçues ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de faire l'achat de pneus Michelin Agribib chez Pneus Bélisle pour un montant total de 5 140 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-282**

#### **22. PROLONGEMENT RUE BOISJOLI**

**ATTENDU** la demande du propriétaire du lot 243 P du cadastre de Durham concernant le prolongement de la rue Boisjoli tel que projeté sur la matrice afin de pouvoir construire une propriété ;

**ATTENDU QUE** le coût du prolongement de la rue tel que projeté est estimé à un montant de 18 500 \$ plus les frais d'arpentage ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de prévoir à la programmation de travaux et au budget 2018 le prolongement de la rue Boisjoli pour un montant estimé de 18 500 \$ plus les frais d'arpentage. Il est aussi résolu que le coût soit affecté à l'ensemble de la population.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

**R 2017-11-283**

#### **23. DEMANDE D'INTERVENTION COURS D'EAU – BRANCHE 13 – RIVIÈRE NOIRE**

**ATTENDU QUE** la branche 13 de la rivière noire est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond ;

**ATTENDU** la demande reçue pour travaux dans ce cours d'eau ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mile Drouin, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond pour une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien pour la branche 13 de la rivière noire. Il est aussi résolu que la Municipalité de L'Avenir s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents

#### **URBANISME ET ZONAGE**

**R 2017-11-284**

#### **24. CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DANS UNE ZONE DE CONTRAINTE**

**ATTENDU QUE** l'inspecteur de la Municipalité a reçu une demande de permis verbale pour la construction d'un immeuble résidentiel dans la zone H12 ;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond, le 25 juillet 2017 ;

**ATTENDU QU'**en vertu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, la propriété visée par la demande de permis de construction est située dans un secteur exposé aux glissements de terrain ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité devra modifier ses règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes au Schéma d'aménagement de la MRC de Drummond ;

**ATTENDU QUE** dans l'intervalle, la MRC de Drummond a déposé, le 11 octobre 2017, un avis de motion pour l'adoption d'un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif à l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Drummond ;

**ATTENDU QUE** même si l'avis de motion pour l'adoption d'un RCI n'a pas d'effet de gel proprement dit sur l'émission des permis de construction, il reste que les dispositions de ce règlement sont en lien avec la sécurité publique ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est tenue de respecter l'article 7 de la *Loi sur la sécurité civile* qui se lit comme suit :

*« 7. Lorsque l'autorité réglementaire compétente a des motifs sérieux de croire qu'il existe, dans un lieu visé par l'article 6, un risque de sinistre tel que l'exécution de travaux ou l'utilisation d'immeubles devrait y être prohibées ou soumises à des conditions d'autorisation plus sévères que celles prescrites par la loi, toute demande d'autorisation d'exercer de telles activités dans ce lieu doit, même si elle a été reçue avant la constatation du risque, être refusée.*

*Toute demande conforme aux exigences de la loi et refusée pour le motif prévu au premier alinéa doit toutefois être acceptée si la prohibition ou les conditions supplémentaires d'autorisation, selon le cas, n'ont pas été mises en application dans un délai de six mois à compter de la demande. »*

**ATTENDU QUE** l'autorité réglementaire compétente en vertu de l'article 7 de la loi précitée est le conseil municipal ;

**ATTENDU QU'**en raison de l'article 7 de la *Loi sur la sécurité civile*, la Municipalité ne peut approuver ni émettre de permis pour la construction d'un immeuble qui, advenant l'entrée en vigueur du RCI, sera prohibé dans les zones exposées au glissement de terrain ;

**ATTENDU QUE** le pouvoir d'intervention de l'autorité réglementaire doit être exercé par résolution et comporter un énoncé des motifs sur lesquels la Municipalité se fonde pour refuser une demande de permis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que le conseil municipal informe le citoyen ayant déposé une demande verbale de permis pour la construction d'un immeuble dans la zone H12 à l'effet qu'elle refuse d'émettre le permis demandé, même si la demande n'est pas complète, attendu l'article 7 de la *Loi sur la sécurité civile* et l'adoption prochaine du RCI MRC-827 par la MRC de Drummond;

**Il est aussi résolu que** le conseil municipal n'accordera aucun permis ni aucune autorisation pour l'exécution de travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'entrée en vigueur du RCI MRC-827 relatif à l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Drummond, seront prohibés ou soumis à des contraintes importantes dans les zones exposées aux glissements de terrain, à moins que ces contraintes ne soient respectées;

**Il est aussi résolu que** l'interdiction énoncée dans la présente résolution cessera d'avoir effet le jour de l'entrée en vigueur du RCI MRC-827 ou dans un délai de six (6) mois à compter du dépôt d'une demande de permis complète, si le règlement n'a pu être mis en application à l'intérieur de ce délai.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-11-285

## **25. COMBEQ – ADHÉSION 2018**

**ATTENDU QUE** la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) offre une adhésion 2018 au coût de 375 \$ plus taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** l'adhésion à la COMBEQ est utile pour Monsieur Gilles Mailloux, inspecteur en urbanisme, car plusieurs formations y sont offertes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'inscrire Monsieur Gilles Mailloux, inspecteur en urbanisme, à titre de membre actif 2018 à la COMBEQ au coût annuel de 375 \$ plus taxes applicables.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **LOISIRS ET CULTURE**

**R 2017-11-286**

#### **26. NOMINATION REPRÉSENTANTS OFFICIELS 2018 - BIBLIOTHÈQUE**

**ATTENDU QUE** le réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie demande à ce que soient nommés, chaque année, deux représentants officiels pour la bibliothèque municipale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de nommer Madame Johanne Laroche coordonnatrice de la bibliothèque municipale et le conseiller Michel Bélisle représentant comme élu municipal.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-287**

#### **27. CERCLE DE FERMIERES L'AVENIR**

**ATTENDU** la demande reçue à la Municipalité du Cercle de Fermières de L'Avenir concernant une demande d'aide financière dans le cadre de leurs activités de 2018 ;

**ATTENDU** l'importance d'un tel organisme à la Municipalité afin de transmettre notre patrimoine culturel et artisanal et d'y faire le transfert de connaissances ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que la Municipalité de L'Avenir remette en 2018 une aide financière de l'ordre de 500 \$ afin de contribuer à cet organisme important de la Municipalité. Il est aussi résolu d'offrir à l'organisme le service de photocopie sans frais.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-288**

#### **28. ÉCOLE L'AVENIR – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2018**

**ATTENDU QUE** l'École L'Avenir demande à la municipalité un soutien financier de l'ordre de 2 500 \$ pour 2017-2018 ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite connaître les activités scolaires qui seront financées par cette contribution ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite également que les organismes de la Municipalité tels que le comité des loisirs et le camp de jour puissent informer les parents des activités par des communiqués transmis par le sac d'école des enfants ;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'octroyer un soutien financier de 2 500 \$ à l'École L'Avenir pour 2017-2018 qui sera remis en trois versements soit en décembre 2017, avril 2018 et mai 2018. Il est aussi résolu que le soutien financier soit conditionnel à ce que les organismes de la Municipalité puissent envoyer des communiqués aux parents via le sac d'école des enfants.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-289**

**29. DÉCORATION NOËL**

**ATTENDU** la résolution R 2017-10-256 concernant le budget de 500 \$ pour les décorations d'Halloween et de Noël ;

**ATTENDU QU'**un budget supplémentaire de 600 \$ sera requis pour les décorations de Noël ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser un budget supplémentaire de 600 \$ pour les décorations de Noël.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-290**

**30. CONCOURS DÉCORATION DE NOËL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite inciter les gens à décorer pour la période des fêtes en mettant en place un concours de décoration de Noël ;

Attendu que la Municipalité offrira un sapin au gagnant du concours ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser la tenue d'un concours de décoration de Noël ayant pour prix un sapin.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-11-291**

**31. REMPLACEMENT 3 VITRES LOCAL DES LOISIRS**

**ATTENDU** la résolution R 2017-09-235 concernant le remplacement de 3 vitres au local des loisirs par Vitrierie Smith Inc. ;

**ATTENDU QUE** suite à la visite des lieux, Vitrierie Smith a signifié que le coût sera plus élevé de 20 \$ par vitre du fait que les moulures sont différentes de celles prévues dans la soumission ;

**ATTENDU QUE** des soumissions ont de nouveau été demandées ;

**ATTENDU QUE** selon les nouvelles soumissions, Vitrierie Baril est le plus bas soumissionnaire au montant de 755.42 \$ plus taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire changer les 3 vitres au local des loisirs par Vitrierie Baril pour un montant de 755.42 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

## GÉNÉRAL

### VARIA

#### 32. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'octobre 2017 est remis à tous les conseillers.

#### 33. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2017-11-292

#### 34. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, de lever la séance à **20 heures 34 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Jean Parenteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
directrice générale –  
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 4 décembre 2017.**

Fournisseur	Description	Montant
Environex	Analyse EP (10/10 et 24/10)	69,57 \$
Environex	Analyse TEU (25/09)	74,36 \$
Gestion USD inc	4 bacs noirs et 6 bacs verts	1 053,71 \$
Produits Chimiques CCC Ltée	R2017-05-119 Alun	1 248,17 \$
Webtel	394-2422 - Novembre 2017	127,03 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Octobre 2017	352,16 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Novembre 2017	352,16 \$
Communication Plus	Vertex mobile micro - Mack blanc	102,32 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette et citrouille pour bacs à fleurs	189,70 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette, pince et clé	138,68 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	138,74 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette et pipe pour tracteur	1 250,58 \$
9253-4015 Québec inc	R2017-08-201 Débroussaillage	7 769,44 \$
Martin Jolicoeur-Viau	Déplacement préventionniste - Octobre 2017	21,42 \$
Buffet à la Carte	Hot-dogs portes ouvertes et repas incendie 30/10/17	89,18 \$

Canimex	Link tear drop shape - Mack rouge	10,81 \$
Carrieres PCM Inc.	R2017-09-231 Descente Lachapelle et rechargement	3 069,66 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Huile hydraulique - Mack blanc, rouge et tracteur	392,93 \$
Centre du Pneu Patry inc	Réparer crevaison - Mack blanc	43,64 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique du 01/10/17 au 31/12/17	771,19 \$
La Coop des Montérégiennes	Mèche maçonnerie - Signalisation	13,25 \$
La Coop des Montérégiennes	Pinceau, corrostop noir	54,77 \$
La Coop des Montérégiennes	Fil marchand	6,30 \$
Deak Daniel	Remboursement achats	74,89 \$
M. Réservoir	Panne à huile - Mack blanc	672,63 \$
Avizo	R2017-08-205 Validation du déversoir triangulaire	1 468,23 \$
Groupe Info Plus	Licences annuelles Microsoft Office - Laptops incendie	288,82 \$
Dufort Geneviève	Remb tx non résident (Xavier - Hockey Richmond)	300,00 \$
Dufort Geneviève	Remb tx non résident (Thierry - Hockey Richmond)	300,00 \$
Alexandra Paré	Remb tx non résident (François et Jn-Pierre - Natation)	160,00 \$
Alexandra Paré	Remb tx non résident (François - Natation été)	80,00 \$
Alexandra Paré	Remb tx non résident (Jn-Pierre - Natation évaluation)	5,00 \$
Electro Systeme Inc.	Réparation lumières (Allard, Ployart, Principale)	412,59 \$
Construction Marcel Hébert	R2017-09-236 Remplacer porte - Salle des Loisirs	677,10 \$
Excavation Yergeau inc	R2017-09-228 et R 2017-03-231 Descente et sable d'hiver	3 000,84 \$
Mini Béton 139 inc	R2017-09-231 Cubes pour descente Lachapelle	103,48 \$
Garage Francis Demanche enr	R2017-10-250 Pose de pneus - Camionnette	1 126,76 \$
Garage J. Fortier	R2017-09-226 Vignette inspection - Unité urgence	132,22 \$
Garage J. Fortier	R2017-09-226 Vignette inspection - Camion citerne	132,22 \$
La Ballounerie	R2017-10-247 Location mascotte - Portes ouvertes	293,19 \$
Groupe Maska Inc.	Car / trailer harness - Mack rouge	4,31 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Garage municipal	681,09 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Salle des Loisirs	523,54 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Salle des Loisirs	193,22 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Octobre 2017	500,96 \$
Pierre Lachapelle, arpenteur	Pose de repères d'arpentage arrachés par voirie	367,92 \$
Pierre Lachapelle, arpenteu	Pose de repères d'arpentage arrachés par voirie	382,29 \$
Canac	Antigel pour jeux d'eau	13,29 \$
Les Editions Juridiques FD	2 enveloppes pour scrutin	118,54 \$
Les Editions Juridiques FD	Enveloppe pour révision, anticipation et scrutin	463,58 \$
Les Editions Juridiques FD	Bulletins de vote - 4 postes en élection	3 773,19 \$
Les Estampes J.R.P. inc	Plaques pour nouveaux conseillers	29,32 \$
Location Lamarche	R2017-09-231 Rouleau compacteur - Descente Lachapelle	514,52 \$
Location Lamarche	Location lazer - rue Boisjoli	44,27 \$
Coté Luc	R2017-10-247 Portes ouvertes	100,75 \$
Coté Luc	Remboursement achat bonbons Halloween	110,31 \$
Therrien, Couture avocats	Honoraires juridiques - Dossier 812-1307-001	1 110,66 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparation pan à huile et changement huile - Mack blanc	395,74 \$

Megaburo	Pinces, papier 8,5 x 14, boîte, rouleau thermique	105,24 \$
Megaburo	Lecture de compteur (199802 à 206278)	99,03 \$
MRC Drummond	Gestion cours d'eau - Grand Ruisseau branche # 33 et # 34	582,87 \$
MRC Drummond	Gestion cours d'eau - Rivière Noire branche # 24	1 403,26 \$
MRC Drummond	Gestion cours d'eau - Rivière Noire branche # 13	729,17 \$
MRC Drummond	25 annexes de permis	14,00 \$
MRC Drummond	Gestion cours d'eau - Rivière Noire branche # 15	3 183,74 \$
Municipalité de Wickham	Entraide incendie LAVI20170910-021	324,41 \$
Municipalité de Wickham	R2017-06-155 Prélèvement d'eau	48,66 \$
Municipalité de Wickham	R2017-06-155 Prélèvement d'eau	48,66 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20170804-018	687,08 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20170728	597,57 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie 20171030-024	1 258,54 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de novembre 2017	331,05 \$
R. David Fournitures de bureau	Maintenance horodateur - Garage	80,43 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke)	Insulator, filtre huile, valve, - Mack rouge blanc	501,18 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R2016-10-245 Honoraires en urbanisme	1 192,87 \$
Sel Warwick inc	R2017-09-228 - Sel a glace	3 688,21 \$
Sel Warwick inc	R2017-09-228 - Sel a glace	3 682,56 \$
Sel Warwick inc	R2017-09-228 - Sel a glace	3 644,85 \$
Sel Warwick inc	R2017-09-228 - Sel a glace	3 736,29 \$
Service de Cric Drummond	R2017-10-247 Extincteurs - Portes ouvertes	112,11 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	1 121,53 \$
Info Page	Fréquence numérique - Octobre 2017	200,32 \$
Info Page	Fréquence numérique - Novembre 2017	200,32 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Voy whl set - Mack rouge	68,65 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Seal - Mack rouge	70,76 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Crédit sir seal; et bpu whl set - Mack rouge	(139,41 \$)
Ste-Marie Centre du Camion	Fitting - Mack rouge	16,30 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Valve, bracket - Mack rouge	107,41 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Crédit sur fitting - Mack rouge	(16,30 \$)
Ste-Marie Centre du Camion	Vol bd 10778 - Mack rouge	8,00 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Bar led curve et cover - Mack blanc	284,29 \$
Transport Frechette Inc.	R2017-09-228 Sable pour abrasif	7 208,98 \$
Équipement Pro-Cat	Vérifier et réparer problème hydraulique - Niveleuse	4 581,96 \$
Vetements T.S. Inc.	Bottes de travail - JG Pépin	224,75 \$
Lafond Carol Ann	Déplacement coordonnatrice - Octobre 2017	128,45 \$
Éditions Petite Mine	R2017-09-226 Cahiers - Portes ouvertes incendie	323,54 \$
Services Incendies Provincial inc	R2017-08-196 Recharge cylindre	891,63 \$
Julie Tessier	Remb tx non résident (Grégoire - Hockey Richmond)	300,00 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU - Octobre 2017	1 123,89 \$
Ville de Drummondville	Frais ouverture de dossier - Constat 805370466	164,50 \$
H & T Drummond	Boyaux, sertissage, raccord - Mack rouge	127,22 \$

H & T Drummond	J-Cap - Mack rouge	2,63 \$
H & T Drummond	Boyau et sertissage - Mack rouge	134,29 \$
H & T Drummond	Protecteur, boyau, sertissage - Mack blanc	59,16 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Octobre 2017	50,40 \$
Pinault Line	Remboursement achats	56,66 \$
Wurth Canada Limited	Gants, boulons, dégraissant, attache câble	255,82 \$
Signalisation 2020	R2017-09-233 Signalisation traverse scolaire	615,12 \$
Mailloux Gilles	Déplacement surveillant sablière - Octobre 2017	15,96 \$
Mailloux Gilles	Déplacement urbaniste - Octobre 2017	46,62 \$
<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER</b>		<b>80 180,47 \$</b>

Fournisseur	Description	Montant
Webtel	394-2422 - Octobre 2017	127,47 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Septembre 2017	175,73 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/10/17 au 15/11/17	113,89 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/10/17 au 15/11/17	99,51 \$
AQLM	R2017-10-256 Formation coordonnatrice loisir	74,73 \$
Sportdirect	R2017-10-258 Achat matelas	741,59 \$
Excavation Julien Bahl inc	R2017-08-201 Travaux fossés (Demanche et 7e Rang)	3 288,29 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Septembre 2017	484,76 \$
Hydro Québec	Étang du 10/08/17 au 06/10/17	644,40 \$
Hydro Québec	Station de pompage gloriette du 10/08/17 au 06/10/17	82,22 \$
Infotech	Achat papeterie annuelle (50% de la facture)	491,52 \$
MRC Drummond	R2017-01-006 Quote-part - Aout 2017	4 999,36 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2017-01-006 Quote-part - Aout 2017	7 542,99 \$
Lafond Carol Ann	Remboursement achat décorations Halloween	52,89 \$
Lafond Carol Ann	Remboursement achat décorations Halloween	96,01 \$
Ministre des Finances	R2017-03-060 Contribution SQ	51 699,00 \$
Lemire Suzie	Achat timbres pour avis d'élection	977,29 \$
Lemire Suzie	Achat timbres pour avis de rappel	296,64 \$
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES</b>		<b>71 988,29 \$</b>

<b>SALAIRES OCTOBRE 2017</b>	
<b>Salaires nets octobre 2017</b>	<b>18 532,01 \$</b>
<b>Remises provinciales octobre 2017</b>	<b>5 590,90 \$</b>
<b>Remises fédérales octobre 2017</b>	<b>2 190,54 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL SALAIRES OCTOBRE 2017</b>	<b>26 313,45 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER OCTOBRE 2017</b>	<b>80 180,47 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES OCTOBRE 2017</b>	<b>71 988,29 \$</b>
<b>TOTAL COMPTES À PAYER OCTOBRE 2017</b>	<b>178 482,21 \$</b>